

REDUCTIONS DE CAPITAL

- **Objectifs :**
 - **Présentation des objectifs, des modalités et des conséquences comptables et financières des opérations de réductions de capital dans les sociétés.**

- **Pré requis :**
 - **Connaissances en droit des sociétés.**
 - **Notions essentielles sur le financement des entreprises et la structure du bilan.**
 - **Connaissances des comptes et des modalités d'enregistrements des opérations relatives à la comptabilité des sociétés.**

- **Modalités et méthodes :**
 - **Exposés didactiques des principes juridiques, financiers et comptables.**
 - **Exemples simples corrigés.**
 - **Synthèse.**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
Chapitre 1. ASPECTS JURIDIQUES.....	3
1.1. Principes.....	3
1.2. Modalités pratiques.....	3
1.3. Formalités de publicité.....	3
Chapitre 2. REDUCTIONS DE CAPITAL.....	3
2.1. Réduction pour pertes.....	3
2.1.1. Objectif.....	3
2.1.2. Remarques.....	4
2.2. Réduction par remboursement.....	4
2.2.1. Justification et modalités.....	4
2.2.2. Remboursement partiel du capital libéré.....	4
2.2.3. Annulation des créances sur capital non appelé.....	4
2.3. Réduction par rachat des actions ou des parts sociales.....	5
Chapitre 3. EXEMPLE 01.....	5
3.1. Enoncé et travail à faire.....	5
3.2. Annexe.....	5
3.3. Correction.....	6
3.3.1. Travail 1.....	6
3.3.2. Travail 2.....	6
Chapitre 4. EXEMPLE 02.....	6
4.1. Enoncé et travail à faire.....	6
4.2. Annexe.....	6
4.3. Correction.....	7
4.3.1. Travail 1.....	7
4.3.2. Travail 2.....	7

Chapitre 5. EXEMPLE 03.....	7
5.1. Enoncé et travail à faire.....	7
5.2. Annexe.....	8
5.3. Correction.....	8
5.3.1. Travail 1.....	8
5.3.2. Travail 2.....	8
Chapitre 6. EXEMPLE 04.....	8
6.1. Enoncé et travail à faire.....	8
6.2. Annexe.....	9
6.3. Correction.....	9
6.3.1. Travail 1.....	9
6.3.2. Travail 2.....	9
Chapitre 7. EXEMPLE 05.....	9
7.1. Enoncé et travail à faire.....	9
7.2. Annexe.....	10
7.3. Correction.....	10
Chapitre 8. SYNTHESE.....	11

INTRODUCTION.

Les réductions de capital sont parfois pratiquées dans les sociétés pour deux raisons :

- existence de pertes cumulées importantes qui réduisent le montant des capitaux propres : assainissement financier
- sous emploi des fonds propres et donc absence de rentabilité, entraînant le remboursement des associés : capital trop important

Chapitre 1. ASPECTS JURIDIQUES.

1.1. Principes.

La réduction du capital entraîne une modification des statuts. La décision de réduction est donc prise par l'assemblée générale des actionnaires ou des associés, après rapport du commissaire aux comptes sur les conditions juridiques et financières de l'opération.

Les droits des tiers doivent être garantis.

Le capital ne peut devenir inférieur au minimum légal, sauf si la société change de forme

1.2. Modalités pratiques.

La réduction du capital peut se faire par :

- diminution de la valeur nominale de l'action ou de la part,
- diminution du nombre d'actions ou de parts en annulant une partie des titres détenus par chaque associé,
- rachat des titres de la société en vue de leur annulation,

1.3. Formalités de publicité.

Des formalités de publicité légales doivent être accomplies :

- publication d'un avis dans un journal d'annonces légales,
- dépôt du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire au greffe du tribunal de commerce,
- inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS),
- insertion au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

Chapitre 2. REDUCTIONS DE CAPITAL.

2.1. Réduction pour pertes.

2.1.1. Objectif.

Elle a pour but de réaliser un assainissement financier.

La présence de pertes cumulées importantes peut entraîner une perte de confiance des tiers :

- créanciers de la société ayant connaissance des bilans,

- associés qui n'attendent aucun dividende tant que les pertes n'ont pas été compensé par des bénéfices.

La réduction de capital permet d'ajuster la valeur nominale des titres à leur valeur réelle.

Elle est effectuée par imputation des pertes au capital.

Cette opération peut permettre ensuite :

- une augmentation de capital,
- une régularisation de la situation nette lorsque les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital.

Cette stratégie financière consistant à réduire le montant du capital puis d'amener ensuite au minimum légal par une augmentation porte le nom de « *coup d'accordéon* ».

2.1.2. Remarques.

L'assemblée générale peut décider une réduction de capital inférieure ou supérieure au report à nouveau débiteur (pertes cumulées) soit pour arrondir la nouvelle valeur des titres ou pour faciliter l'annulation du nombre de titres.

Lorsque la réduction de capital est supérieure aux pertes, l'excédent doit être traité en comptabilité comme une « prime d'émission ».

2.2. Réduction par remboursement.

2.2.1. Justification et modalités.

La situation de remboursement d'apports est rare.

Elle peut être envisagée dans certains cas :

- capital sur doté,
- baisse durable de l'activité,
- trésorerie trop importante.

Deux modalités sont possibles :

- remboursement partiel du capital,
- annulation de créances sur les actionnaires.

2.2.2. Remboursement partiel du capital libéré.

Les versements effectués en numéraire aux actionnaires correspondent à la diminution de la valeur nominale des titres.

Cependant, il est possible de rembourser une partie des titres pour l'intégralité de leur valeur nominale.

2.2.3. Annulation des créances sur capital non appelé.

Dans les sociétés anonymes, lorsque le capital n'est pas intégralement libéré, la réduction porte d'abord sur la fraction non appelée.

La fraction supplémentaire peut éventuellement être remboursée.

2.3. Réduction par rachat des actions ou des parts sociales.

Le rachat de ses actions propres par une société anonyme peut être réalisé dans le cadre d'une opération de réduction de capital.

Elle peut être motivée pour plusieurs raisons :

- montant du capital trop important par rapport aux perspectives de développement de la société,
- disponibilités de résultats bénéficiaires pour sa réalisation,
- amélioration du contrôle de la société par les actionnaires,
- augmentation du rendement des titres par concentration sur les titres restants.

Les actions achetées sont enregistrées au débit du compte 277 «Actions propres».

La réduction de capital porte sur la valeur nominale des titres annulés.

La différence éventuelle est enregistrée :

- en cas de boni au crédit du compte 1041 « Prime d'émission »,
- en cas de mali au débit du compte 119 « Report à nouveau » ou de réserves distribuables 1068 « Autres réserves ».

Chapitre 3. EXEMPLE 01.

3.1. Enoncé et travail à faire.

Le capital social d'une société est constitué de **5 000 actions de 100 € de valeur nominale**

Extrait du bilan avant réduction

PASSIF	
Capital appelé versé	500 000
Report à nouveau (débitaire)	- 150 000
Capitaux propres	350 000

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le **1er juillet 200N** décide d'imputer les pertes sur le capital.

Le capital est donc réduit de **150 000 €** par réduction de la valeur nominale des titres de 150 000 € / 5 000 actions = **30 €** d'où une nouvelle valeur nominale de : 100 € - 30 € = **70 €**.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe ci-après :

- **Annexe : Bordereau de saisie – Journal Unique (à compléter).**

1°) **Comptabiliser cette opération.**

2°) **Calculer le montant des capitaux propres figurant au passif du bilan après réduction.**

3.2. Annexe.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Imputation des pertes sur le capital		
Totaux					

3.3. Correction.

3.3.1. Travail 1.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-juil.	101	Capital	Imputation des pertes sur le capital	150 000,00	
200N	119	Report à nouveau (solde débiteur)			
Totaux				150 000,00	150 000,00

3.3.2. Travail 2.

Extrait du bilan après réduction

PASSIF	
Capital appelé versé	350 000
Report à nouveau (débiteur)	0
Capitaux propres	350 000

Chapitre 4. EXEMPLE 02.

4.1. Enoncé et travail à faire.

Le capital social d'une société est constitué de **10 000 actions de 100 € de valeur nominale**

Extrait du bilan avant réduction

PASSIF	
Capital appelé versé	1 000 000
Report à nouveau (débiteur)	- 300 000
Capitaux propres	700 000

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le **1er octobre 200N** décide d'imputer les pertes sur le capital.

Le capital est donc réduit de **400 000 €**(dont **100 000 €**de « **primes d'émission** »).

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe ci-après :

- **Annexe : Bordereau de saisie – Journal Unique (à compléter).**

1°) **Comptabiliser cette opération.**

2°) **Calculer le montant des capitaux propres figurant au passif du bilan après réduction.**

4.2. Annexe.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Imputation des pertes sur le capital et prime d'émission		
Totaux					

4.3. Correction.

4.3.1. Travail 1.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N						
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit	
1-oct.	101	Capital	Imputation des pertes sur le capital et prime d'émission	400 000,00		
200N	119	Report à nouveau (solde débiteur)				300 000,00
	104	Primes liées au capital social				100 000,00
Totaux				400 000,00	400 000,00	

4.3.2. Travail 2.

Extrait du bilan après réduction

PASSIF	
Capital appelé versé	600 000
Primes d'émission	100 000
Report à nouveau (débiteur)	
Capitaux propres	700 000

Chapitre 5. EXEMPLE 03.

5.1. Enoncé et travail à faire.

Le capital social d'une société est constitué de **10 000 actions de 100 €** de valeur nominale, intégralement libérées.

Extrait du bilan avant réduction

PASSIF	
Capital appelé versé	1 000 000
Capitaux propres	1 000 000

L'assemblée générale extraordinaire du **1er juin 200N**, décide de réduire le capital pour un montant de **200 000 €** par **remboursement des actionnaires** le **1er juillet 200N**.

Le capital est donc ramené de **1 000 000 €** à **800 000 €** soit une baisse de **20 %**.

- soit par **remboursement** de 200 000 € / 10 000 actions = **20 € par action** d'où une nouvelle **valeur nominale** de 100 € - 20 € = **80 €**
- soit par **remboursement** de **2 000 actions** sur les 10 000 actions du capital soit **d'1 action de 100 € sur 5 détenues** d'où un nouveau **nombre de titres** de 10 000 - 2 000 = **8 000 actions**.

La réduction affectera chaque actionnaire dans la même proportion.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe ci-après :

- Annexe : Bordereau de saisie – Journal Unique (à compléter).

1°) Comptabiliser cette opération.

2°) Calculer le montant des capitaux propres figurant au passif du bilan après réduction.

5.2. Annexe.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Remboursement du capital - Dette		
200N			Remboursement du capital - Virement		
Totaux					

5.3. Correction.

5.3.1. Travail 1.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-juin 200N	101	Capital	Remboursement du capital - Dette	200 000,00	
200N	4567	Associés - Capital à rembourser			200 000,00
1-juil. 200N	4567	Associés - Capital à rembourser	Remboursement du capital - Virement	200 000,00	
200N	512	Banques			200 000,00
Totaux				400 000,00	400 000,00

5.3.2. Travail 2.

Extrait du bilan après réduction

PASSIF	
Capital appelé versé	800 000
Capitaux propres	800 000

Chapitre 6. EXEMPLE 04.

6.1. Enoncé et travail à faire.

Le capital social d'une société est constitué de **10 000 actions de 100 €** de valeur nominale, libérées des $\frac{3}{4}$.

Extrait du bilan avant réduction

ACTIF		PASSIF	
Actionnaires, Capital souscrit non appelé	250 000	Capital souscrit appelé versé	750 000
		Capital souscrit non appelé	250 000
		Capitaux propres	1 000 000

Une réduction de capital de **300 000 €** est décidée par l'assemblée générale extraordinaire du **1er juillet 200N** :

- par annulation de la fraction de capital souscrit non appelé,
- et remboursement pour la partie excédentaire le **1er septembre 200N**.

Le capital est donc ramené de **1 000 000 €** à **700 000 €**.

- soit par annulation du montant inscrit au débit du compte 109 « Actionnaires capital souscrit non appelé » : $1\ 000\ 000\ € \times \frac{1}{4} = 250\ 000\ €$.
- soit par remboursement de 50 000 € soit $50\ 000\ € / 10\ 000\ actions = 5\ €$ par action.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe ci-après :

- Annexe : Bordereau de saisie – Journal Unique (à compléter).

1°) Comptabiliser cette opération.

2°) Présenter les postes du bilan concernés par cette opération après réduction.

6.2. Annexe.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Annulation du capital souscrit non appelé		
200N			Remboursement du capital - Dette		
200N			Remboursement du capital - Virement		
Totaux					

6.3. Correction.

6.3.1. Travail 1.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-sept. 200N	1011 109	Capital souscrit - non appelé Actionnaires : capital souscrit - non appelé	Annulation du capital souscrit non appelé	250 000,00	250 000,00
1-sept. 200N	1013 4567	Capital souscrit - appelé, versé Associés - Capital à rembourser	Remboursement du capital - Dette	50 000,00	50 000,00
1-sept. 200N	4567 512	Associés - Capital à rembourser Banques	Remboursement du capital - Virement	50 000,00	50 000,00
Totaux				350 000,00	350 000,00

6.3.2. Travail 2.

Extrait du bilan après réduction

ACTIF		PASSIF	
Actionnaires, Capital souscrit non appelé	0	Capital souscrit appelé versé	700 000
		Capital souscrit non appelé	0
		Capitaux propres	700 000

Chapitre 7. EXEMPLE 05.

7.1. Enoncé et travail à faire.

Afin de réduire son capital, une société a procédé à deux opérations d'actions :

- le **01/04/200N** : **2 000 actions de 100 €** de valeur nominale achetées au prix unitaire de **95 €**
- le **01/09/200N** : **1 000 actions de 100 €** de valeur nominale achetées au prix unitaire de **105 €**

Le mali de rachat est porté au débit d'un compte 1068 « Autres réserves ».

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe ci-après :

- Annexe : Bordereau de saisie – Journal Unique (à compléter).

Comptabiliser ces opérations au 01/04/200N et au 01/09/200N.

7.2. Annexe.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Rachat de 2 000 actions de la société		
200N			Régularisation du montant du capital		
Totaux					

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Rachat de 1 000 actions de la société		
200N			Régularisation du montant du capital		
Totaux					

7.3. Correction.

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-avr. 200N	277 512	Actions propres ou parts propres Banques	Rachat de 2 000 actions de la société	190 000,00	190 000,00
1-avr. 200N	101 277 1041	Capital Actions propres ou parts propres Primes d'émission	Régularisation du montant du capital	200 000,00	190 000,00 10 000,00
Totaux				390 000,00	390 000,00

Bordereau de saisie - Journal unique - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-sept. 200N	277 512	Actions propres ou parts propres Banques	Rachat de 1 000 actions de la société	105 000,00	105 000,00
1-sept. 200N	101 1068 277	Capital Autres réserves Actions propres ou parts propres	Régularisation du montant du capital	100 000,00 5 000,00	105 000,00
Totaux				210 000,00	210 000,00

Chapitre 8. SYNTHÈSE.

REDUCTIONS DE CAPITAL		
	Annulation des pertes	Remboursement de capital
Objectifs et raisons	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration de la structure financière du bilan.• Assainissement financier.	<ul style="list-style-type: none">• Réduction du capital.• Capital trop important.• Retrait d'associés.
Modalités	<p>Imputation des pertes sur le capital :</p> <ul style="list-style-type: none">• par diminution de la valeur nominale des actions• par diminution du nombre de titres	<ul style="list-style-type: none">• Diminution du nombre de titres par annulation.• Diminution de la valeur nominale des actions.• Rachat des titres par la société.
Conséquences	<ul style="list-style-type: none">• Disparition des pertes cumulées au passif.• Le montant des capitaux propres est inchangé.• La composition des capitaux propres est modifiée• Pas de conséquence sur l'actif.	<ul style="list-style-type: none">• Réduction du montant des capitaux propres.• Diminution de l'actif en raison du remboursement ou du rachat des titres à l'aide des disponibilités.